

AFFAIRE N° 26 - Arbre de Noël 1963.

Le Maire donne lecture du rapport, et attire l'attention du Conseil sur l'importance de ce vote.

" Messieurs,

Le Conseil Municipal a déjà été appelé à se demander s'il fallait maintenir en 1963 les arbres de Noël organisés par la Commune à l'Hôtel de Ville et dans tous les centres municipaux.

En effet, chaque année, le nombre d'enfants augmente dans des proportions si considérables qu'en l'espace de 5 ans, le nombre de bénéficiaires a passé de 7.000 à 13.000.

Ceci n'aurait pas d'importance s'il n'y avait que la question financière, mais il faut bien dire que chacune des trois dernières années nous avons eu des incidents graves aux entrées, et notamment à l'entrée de l'Hôtel de Ville, incidents causés par le trop grand nombre d'enfants et de parents qui attendaient.

L'année dernière, trois petites filles ont été grièvement blessées et il s'en est fallu de peu que des incidents encore plus regrettables n'aient lieu.

Je ne pense pas, pour ma part, tout en reconnaissant ce que signifie ces arbres de Noël pour les enfants nécessiteux que nous puissions maintenir sans risque, cette tradition.

En ce qui concerne le Centre Ville, il est hors de doute que nous ne pourrions, cette année, avoir un seul centre de distribution, ce qui entraînera de très grosses difficultés.

Messieurs, la question est importante car la décision de supprimer l'arbre de Noël sera certainement interprétée et utilisée par une certaine partie de la presse.

Nous ne pouvons cependant, pour éviter ces critiques, courir le risque d'un plus grand péril.

Nous pourrions substituer à l'organisation des Arbres de Noël des colis familiaux qui seraient distribués à des familles nécessiteuses, dont la liste serait établie suffisamment tôt.

Je mets la question en discussion.

Après échange de vues, les solutions suivantes sont proposées par différents Conseillers :

- M. BOYER - : distribution de jouets par les Directeurs ou Directrices des écoles.
- M. GAILLARD : suggère que la distribution se fasse dans plusieurs secteurs ;

LE MAIRE répond que c'est impossible, la ville s'étendant depuis la Grande-Chaloupe jusqu'à la Rivière des Fleuves ; d'ailleurs des distributions se font dans les écarts : Ste-Clothilde, La Bretagne, Bois de Néfles, Demoujad, Canal du Brûlé, Saint-François, Brûlé, La Montagne...

- **M. EVAN** : serait pour la distribution de colis familiaux, mais souhaiterait avoir la garantie que ces colis parviendraient bien aux destinataires...

- **M. ATECTAM** : est pour le maintien de l'Arbre de Noël dans certains écarts...

- **M. BOYER** : demande s'il ne serait pas possible de tout faire à Saint-Denis ;

- **LE MAIRE** répond que le service d'ordre exigé pour cela serait de beaucoup trop important, et qu'il serait d'ailleurs déshérité...

- **M. EVAN** propose que la distribution de jouets se fasse d'après le livret de famille...

- **LE MAIRE** dit qu'en cas de maintien de l'Arbre de Noël la Municipalité puisse compter sur la bonne volonté de tous les Conseillers pour qu'ils apportent leur aide au personnel communal.

Le Maire met aux voix le maintien de l'Arbre de Noël, qui est adopté à la majorité de 13 voix.

Ont voté pour : M.M. VELOUPOLLE - GALLARD - ATECTAM - AFFAIRE - TRUONG HIEU - FORT - MONDON - APPAVOU - RAMASSAMY - FONTAINE - CADET - BOYER - FERRIERE.

Abstention de : M.M. VERROZ et HAVAUX.

Ont voté contre (mais pour la distribution de colis familiaux) :

- LE MAIRE - et M.M. PARIS - LEVENEUR - BOURGHIS - TURPIN - GIGANT - BONNE et EVAN .